



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 02 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Proposition de motion sur les prisonniers palestiniens
(auteur: M. André Hoffmann)
2. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur l'actualité internationale
3. 6218 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection
- Rapporteuse : Madame Lydie Err

Présentation et adoption d'un projet de rapport

4. Dossiers européens
- liste des documents communiqués par les institutions européennes entre le 25 et le 29 avril 2011
- documents qui sont dans la compétence de la commission :
COM (2011) 76 - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Évaluation des accords de réadmission conclus par l'UE
(rapporteuse Mme Err)

COM (2011) 135 - Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1073/1999 relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1074/1999
(rapporteuse Mme Err)

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. André Hoffmann, auteur de la proposition de motion (pour le point 1 de l'ordre du jour)

Mme Anne Brasseur, membre de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (pour le point 2 de l'ordre du jour)

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusé : M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

**1. Proposition de motion sur les prisonniers palestiniens
(auteur: M. André Hoffmann)**

L'auteur présente brièvement le contenu de la motion qui a pour objet l'emprisonnement de Palestiniens en Israël, emprisonnement qui viole le droit international. La motion invite le gouvernement d'exiger notamment la libération immédiate de tous les prisonniers politiques palestiniens et le respect par l'Israël des normes juridiques internationalement reconnues du droit international et des droits de l'homme. L'auteur de la motion rappelle que la Chambre des Députés a déjà voté à l'unanimité une motion sur la libération d'un prisonnier israélien.

Les membres de la commission commentent le texte présenté par l'auteur de la motion et proposent plusieurs modifications, certains critiquant le fait que la motion ne se réfère qu'à un aspect du conflit israélo-palestinien au lieu d'exiger le respect des normes internationales par les deux côtés. M. le Ministre est d'accord avec les faits énumérés dans les considérants et propose plusieurs modifications rédactionnelles. Il informe ensuite sur la situation actuelle au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la réconciliation entre Hamas et Fatah. L'instauration d'un gouvernement intermédiaire palestinien peut ouvrir la voie à des élections. Si les Palestiniens acceptent une solution de deux Etats, ils reconnaissent implicitement l'Etat d'Israël et les conditions posées par le Quartet.

Après discussion, l'auteur de la motion est d'accord d'élaborer un texte tenant compte des propositions formulées au cours de la réunion. Le nouveau texte sera transmis aux groupes et sensibilités politiques pour discussion et sera ensuite présenté en séance plénière, de préférence à une date où M. le Ministre peut être présent.

**2. Echange de vues avec M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères,
sur l'actualité internationale**

La situation en Afghanistan

M. le Ministre informe sur son récent déplacement en Afghanistan. Un incident s'est produit dans une base américaine en Afghanistan où des formations sont dispensées aux forces de sécurité afghanes. Un militaire afghan y a tiré sur des soldats américains. Ce genre d'incidents augmente la nervosité auprès des forces internationales qui, au cours des formations, doivent être extrêmement vigilantes pour éviter que des rebelles afghans infiltrés puissent les attaquer. Il est quasiment impossible de détecter en avance les rebelles afghans infiltrés dans les forces de l'ordre. Le nombre de Talibans actifs est estimé à 25.000, tandis que 1.200 ont rendu leurs armes. Les ministres et interlocuteurs afghans ont souligné que l'évolution des relations avec le Pakistan est d'une importance primordiale. La frontière entre les deux pays est difficile à contrôler et des camps d'entraînement des Talibans existent au Pakistan. Le lieu où Bin Laden a été retrouvé se situe par ailleurs à proximité de la frontière afghane.

La Banque de Kaboul étant en faillite, des spéculations et affaires de corruption ont été détectées. Un meilleur contrôle s'y impose.

Le Luxembourg a investi depuis 2001 la somme de 40 millions d'euros en Afghanistan. Le Luxembourg est très apprécié pour avoir investi 4 millions d'euros dans le « Afghan Trust Fonds », fonds destiné à financer la formation des forces de sécurité afghanes. La question se pose de savoir si la phase de transition se terminera comme prévu en 2014 avec le retrait des forces internationales. Le nombre de forces de sécurité afghanes étant en hausse, un retrait en étapes dès cette année est perceptible, mais la situation est très compliquée. M. le Ministre préconise le retrait des forces internationales jusqu'en 2014. Les Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne discuteront sur ce sujet en juin 2011.

Un membre de la commission rappelle qu'en 2001, l'intervention en Afghanistan a commencé avec le but d'éradiquer les terroristes. Ce n'est que dix ans après que Bin Laden a pu être tué, ce qui est un succès symbolique mais aussi le moment de réfléchir sur les buts de l'intervention et les chances d'y parvenir.

Informations sur le déplacement d'un membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Tunisie

Mme Brasseur informe sur sa mission en Tunisie en tant que Rapporteuse de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle y a pu rencontrer le Président ad interim, des membres du gouvernement, des représentants des partis politiques et des ONG. Les autorités tunisiennes se sont fixé trois priorités : réassurer la sécurité, reconstruire l'économie et la création d'institutions démocratiques. En ce qui concerne la sécurité, il est intéressant de voir que la Police, très restrictive du temps de Ben Ali, n'ose guère intervenir. Le résultat est une situation chaotique où personne ne respecte les règles. La population fait usage de son nouveau droit de grève, mais les grèves sont souvent sauvages. L'économie a subi d'importantes pertes. La part du tourisme au PIB n'est pas énorme, mais le tourisme représente 40% de l'emploi. Le chômage a augmenté après la révolution, ce qui donne lieu à des frustrations parmi la population.

Les autorités tunisiennes déplorent que l'Europe ne perçoive la Tunisie qu'en relation avec les réfugiés qui sont arrivés à Lampedusa, alors que la Tunisie accueille énormément de réfugiés venus de la Libye. Les Tunisiens qui ont quitté leur pays avaient cette intention depuis un certain temps parce qu'ils ne voient pas de perspectives, mais à l'époque de Ben Ali ils n'ont pas pu quitter la Tunisie. Beaucoup d'entre eux ont des membres de famille en France.

Les autorités tunisiennes sont déçues de l'attitude du Président de la Commission européenne qui leur a fait savoir qu'ils doivent d'abord trouver une solution au problème des réfugiés pour recevoir des aides de l'Union européenne.

Deux commissions ont été créées, l'une investiguant le déroulement exact des faits pour transmettre les dossiers à la Justice, l'autre rassemblant 150 représentants des partis politiques et de la société civile pour établir des institutions démocratiques. Un code électoral a été élaboré dans un très bref délai et des élections pour une Assemblée constituante sont prévues pour le 24 juillet. Les élections se font selon le système proportionnel par listes et la parité entre candidats masculins et féminins est envisagée. La question de savoir si les personnes ayant eu des hautes responsabilités sous le régime Ben Ali pourront se présenter aux élections a été beaucoup discutée et il a été tranché la semaine dernière qu'un cercle bien défini d'anciens mandataires sont exclus du droit de vote passif. La Tunisie est membre de la Commission de Venise qui a comme mission d'aider les pays à établir un Etat de droit. C'est avec l'aide de cet organe que le processus électoral est organisé. La commission électorale est indépendante du gouvernement. Les membres actuels du gouvernement ne se présentent pas aux élections et se sont engagés à se retirer après la phase de transition. Les organisations internationales sont toutes présentes sur le terrain, mais il importe qu'elles réussissent à se concerter.

Les attaques de l'OTAN en Libye

M. le Ministre informe sur les attaques de l'OTAN en Libye et fait savoir que l'ambassadeur des Pays-Bas participera à une conférence à Rome et y représentera le Benelux. Répondant à une question d'un membre de la commission, M. le Ministre informe que le Luxembourg a participé à la hauteur d'un million d'euros à l'aide humanitaire et qu'une contribution aux frais militaires dont le montant n'a pas encore été fixé se fera en accord avec la Belgique ou par le biais du « Trust Fond » de l'OTAN.

- 3. 6218 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 août 2008 sur la circulation des personnes et l'immigration et la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection – Rapporteuse : Mme Lydie Err**

L'analyse de l'avis de la Commission consultative des Droits de l'Homme sur le projet de loi sous rubrique est reportée à une réunion ultérieure.

- 4. Dossiers européens
- liste des documents communiqués par les institutions européennes entre le 25 et le 29 avril 2011**

La liste des documents est adoptée.

**- documents qui sont dans la compétence de la commission :
COM (2011) 76 - COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Évaluation des accords de réadmission conclus par l'UE (rapporteuse Mme Err)**

Mme la Rapporteuse fait savoir qu'une des conclusions du document est qu'il est très difficile d'obtenir des informations. Le Luxembourg se situe parmi les sept pays qui n'ont pas communiqué des informations sur la réadmission. Le but de l'évaluation est d'éviter que les dispositions sont différemment appliquées dans les Etats membres. Mme la Rapporteuse présente brièvement les recommandations formulées à la fin du document et qui consistent notamment en une harmonisation des règles d'application des retours et le respect strict des dispositions des accords de réadmission respectivement des accords cadres.

COM (2011) 135 - Proposition modifiée de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 1073/1999 relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1074/1999 (rapporteuse Mme Err)

Mme la Rapporteuse informe que le document propose une réforme de l'OLAF suite aux lacunes détectées. La conclusion principale du document est qu'il faut assurer un suivi de cet organe indépendant. Mme la Rapporteuse propose d'inviter un membre de l'OLAF dans une réunion de la commission pour se renseigner sur le mode de travail de l'OLAF.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot